

LAÏCITÉ : UNE SCANDALEUSE CONCERTATION À SENS UNIQUE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 20 NOVEMBRE 2020

Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la citoyenneté, porte au nom du gouvernement une consultation sur le projet de loi « confortant les principes républicains ».

Ce sujet polémique, dans le débat public depuis plus d'un an après son annonce par le président de la République, mérite une réelle concertation avec tous les acteurs concernés d'autant que le projet de loi revient en 57 articles sur des droits fondamentaux touchant notamment à la laïcité, à la liberté d'expression ou d'association.

Quelle n'a pas été la surprise d'apprendre, par son message sur Twitter, que la ministre avait engagé ce travail en se félicitant de ses échanges avec des associations, dont le Printemps républicain, clairement identifiées comme porteuses d'une certaine vision de la laïcité, en excluant volontairement de ses débats la Ligue des droits de l'Homme (LDH) ou encore la Ligue de l'enseignement, acteurs historiques de ces thématiques.

Cette démarche de tri parmi les interlocuteurs du gouvernement est inacceptable. Elle témoigne d'une volonté de concertation à sens unique qui ne vise qu'à faire valider sa vision des principes républicains.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

